



University of Kelaniya – Sri Lanka

Centre for Distance and Continuing Education

Bachelor of Arts (General) Degree Second Examination (External) – 2013/14

2017 April – June

Faculty of Humanities

French - FREN - E 2025

(Old Syllabus)

Comprehension, Stylistics, Literature Composition

Answer all questions

No. of questions : 03

Time : 03 Hours

Répondez à toutes les questions

1. Lisez le texte ci-dessous et répondez aux questions par des phrases complètes (30 pts)

Gironde : il annonce faussement la mort d'un gendarme sur Facebook

Le jeune homme avait recopié et modifié un article de 2015.

Il a été interpellé et poursuivi devant le tribunal correctionnel.

La rumeur s'est répandue comme une traînée de poudre le 10 janvier dernier. La nouvelle diffusée sur les réseaux sociaux annonçait la mort d'un gendarme de la brigade de Macau. La famille et les amis du militaire, surpris par cette « fake news » ou fausse nouvelle, ont immédiatement alerté la direction de la gendarmerie nationale qui a ouvert une enquête.

Partagée par plus de 4 900 personnes sur Facebook, la fausse information faisait état d'une fusillade survenue au cours de la nuit précédente sur une aire d'accueil des gens du voyage. Le côté sensationnel de l'article a incité les utilisateurs à cliquer sur le lien et à répandre le canular.

Un jeune de 20 ans interpellé

Les investigations confiées aux gendarmes de la compagnie de Lesparre ont permis de remonter la trace de l'auteur des faits, un jeune homme de 20 ans. Celui-ci s'était inspiré d'un fait divers réel pour inventer sa fausse nouvelle.

Il avait recopié une dépêche de l'Agence France Presse du 28 août 2015 et avait simplement modifié l'identité du gendarme. Ce jour-là, un major de la brigade rapide d'intervention du peloton d'autoroute de Roye, dans la Somme, avait été tué par un coup de fusil au cours d'une intervention dans un camp de gens du voyage où trois membres d'une même famille de ce camp avaient trouvé la mort. Le tireur, en état d'ivresse, avait également blessé trois autres personnes.

Au cours de leur enquête, les gendarmes du groupement de la Gironde ont très vite fait le rapprochement avec ces faits et découvert qu'un site de blagues d'une société belge diffusant sur Facebook, via un serveur français, avait relayé la « fake news » qui n'a été diffusée que pendant quelques heures.

Interpellation mouvementée

L'auteur, identifié, a suivi des études menant au baccalauréat professionnel spécialisé dans la sécurité et la prévention. Lors de sa scolarité, il avait effectué un stage au sein de la gendarmerie dans le cadre d'une convention. Ensuite, il a déposé une candidature pour devenir gendarme adjoint volontaire.

Qu'a-t-il bien pu se passer dans sa tête pour en arriver à lancer une fausse nouvelle ?

Après une interpellation particulièrement mouvementée le 25 janvier 2017 au cours de laquelle il s'est rebellé, portant des coups de pied et insultant les gendarmes, le jeune homme a d'abord nié être l'auteur de la « fake news ». Poursuivi devant le tribunal correctionnel de Bordeaux, il ne s'est guère montré plus bavard, d'autant que le parquet a abandonné les poursuites pour diffamation et injures, mais devrait le poursuivre devant une autre audience pour divulgation de fausse nouvelle.

Le tribunal correctionnel l'a néanmoins condamné à quatre mois de prison avec sursis pour les violences aggravées et les outrages à l'encontre des gendarmes lors de l'arrestation. Le militaire visé par l'article lié à l'infraction s'est vu attribuer 1 000 euros au titre du préjudice moral. Le gendarme qui a reçu des coups lors de l'arrestation a obtenu 200 euros pour le préjudice corporel et 300 euros pour le préjudice moral.

1. Quel type de texte est-il ? (2 pts)
2. Dans quelle ville s'est passé l'incident ? (2 pts)
3. Quel est l'acte commis par le jeune homme ? (2 pts)
4. Quel réseau social a-t-il utilisé ? (2 pts)
5. Que veut dire « interpellé » ? (2 pts)
6. Quel est le stage que le jeune homme avait fait ? (2 pts)
7. Pourquoi mentionne-t-on les deux dates, le 28 août 2015 et le 25 janvier 2017 ? (4 pts)
8. Que veut dire « il ne s'est guère montré plus bavard » ? (4 pts)
9. Quelle est la phrase qui montre qu'il était difficile d'emmener le jeune homme à la police ? (2 pts)
10. Qui a gagné 1000 euros ? (Ne pas citer le texte) (4 pts)
11. Qui a gagné 500 euros ? (Ne pas citer le texte) (4 pts)

2. Traduisez le texte ci-dessous en cinghalais ou anglais (30 pts)

Se loger au Sri Lanka

L'hébergement au Sri Lanka va de la modeste chambre chez un particulier au complexe hôtelier cinq étoiles. Le tourisme étant en plein essor, **les prix augmentent rapidement**. Où que vous séjourniez, n'hésitez pas à négocier les prix, cette pratique étant monnaie courante.

Les **prix varient beaucoup en fonction des saisons**, surtout dans les stations balnéaires. Les tarifs indiqués dans ce guide correspondent à la haute saison. Des réductions avantageuses sont pratiquées en basse saison. La haute saison s'étend de décembre à avril sur les côtes ouest et sud, et

d'avril à septembre sur la côte est.

Attention : quelques hôtels ont été signalés pour avoir refusé d'honorer les réservations prépayées effectuées via des sites Internet comme agoda.com. Le personnel prétend qu'il faut payer les tarifs affichés (toujours gonflés) et récupérer la somme engagée auprès du site de réservation. C'est généralement une escroquerie. Munissez-vous de la confirmation de réservation imprimée, ainsi que du numéro auquel joindre localement le site de réservation. Un coup de téléphone devrait tout arranger car les hôtels ne souhaitent pas disparaître de ce genre de sites.

Certains hôtels des catégories moyenne et supérieure mentionnent leurs tarifs en dollars ou en euros, mais acceptent le paiement en roupies.

3. Rédaction : Rédigez environ 200 mots sur un sujet choisi (40 pts)

- 1) Parlez de l'importance du téléphone portable
- 2) Regardez-vous les séries télévisées ? Justifiez votre réponse en donnant des exemples
- 3) Vous avez trois jours de liberté totale où vous vivez tout(e) seul(e). Racontez tout ce que vous ferez /que vous ne ferez pas...

